Ouelques sites utiles:

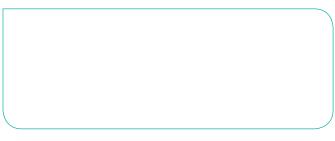
Pôle Emploi: www.pole-emploi.fr Centre ENIC-NARIC: www.ciep.fr/enic-naric-france AFPA: www.afpa.fr AFE: www.afecreation.fr



Fédération des CIDFF

Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

Pour obtenir des informations personnalisées, contactez le CIDFF le plus proche de chez vous : www.infofemmes.com





106 CIDFF au service du public en France métropolitaine et Outre-mer avec plus de 1500 permanences.



Fédération nationale des CIDFF - 7 rue du Jura - 75013 Paris - 01 42 17 12 00 - cnidff@cnidff.fr















© CNIDFF - mai 2017

TRAVAILLER **EN FRANCE**

POUR LES PRIMO-ARRIVANTES TITULAIRES D'UN TITRE DE SÉJOUR LES AUTORISANT À TRAVAILLER









QUI PEUT M'AIDER ?

PRODUITS OU MES SERVICES ?









TRAVAILLER EN FRANCE

En France, les femmes et les hommes ont les mêmes droits par rapport au travail, au salaire, aux métiers occupés, aux postes à responsabilités.





En France, le travail est soumis à une réglementation. Vous ne pouvez pas travailler sans contrat de travail ou sans avoir déclaré votre activité. Ces règles vous protègent et vous permettent de cotiser en cas de chômage ou pour votre retraite.

COMMENT TROUVER UN TRAVAIL ?

Chercher un emploi peut prendre du temps et paraître compliqué. Votre recherche d'emploi en France peut différer de celle de votre pays.



Vous aurez besoin d'un CV. Ce document retrace vos expériences professionnelles et vos formations. Il est généralement accompagné d'une lettre qui explique vos motivations pour l'emploi que vous cherchez.

Certains organismes sont là pour vous aider :

- ▶ Pôle Emploi accueille, informe et accompagne les personnes dans leurs démarches de recherche d'emploi. Vous devez d'abord vous inscrire sur Internet. Ensuite, vous serez convoquée à un rendez-vous dans une agence proche de chez vous.
- ▶ Les missions locales aident les jeunes de 16 à 25 ans à chercher du travail. Elles peuvent aussi aider en cas de difficultés de logement, de transport, de santé...
- ➤ Si vous êtes en situation de handicap : Cap Emploi est l'organisme qui pourra vous accueillir, vous informer et vous accompagner dans vos démarches.
- Le réseau des CIDFF (Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) informe les femmes sur leurs droits et les accompagne dans leur recherche d'emploi ou de formation.
 Il les informe également sur l'organisation familiale et les modes de garde pour permettre aux deux parents de travailler.



MES **DIPLÔMES** SONT-ILS VALABLES EN FRANCE ?

Les diplômes que vous avez obtenus dans votre pays peuvent être reconnus. Pour cela, vous pouvez vous renseigner auprès d'un organisme, le centre ENIC-NARIC, qui peut délivrer une **attestation de comparabilité**. Pour certains secteurs d'activité, l'attestation s'obtient auprès d'autres organismes (exemple : site Arquedi pour le sport).

Si vous n'avez pas obtenu de diplôme dans votre pays mais que vous avez travaillé, vous pouvez demander à ce que cette expérience soit reconnue par une qualification professionnelle. La VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) correspond à un niveau de formation reconnu par les employeurs.



OÙ ME RENSEIGNER SUR LES FORMATIONS?

Pour vous aider à savoir quelles formations vous pouvez suivre (linguistiques, qualifiantes, diplômantes), obtenir des informations sur leur durée ou leur financement, adressez vous à :

- ► Pôle Emploi,
- ▶ La mission Locale pour les jeunes de 16 à 25 ans,
- ► Cap Emploi pour les personnes en situation de handicap,
- Les organismes de formation comme l'AFPA. les GRETA.
- ► Les CIDFF.



COMMENT **VENDRE MES PRODUITS** OU MES SERVICES ?

Pour vendre vos produits ou services, vous devez obligatoirement déclarer votre activité. Vous pouvez obtenir des informations sur les règles en vigueur en France, les démarches, les différents types d'entreprises auprès :

- ▶ De l'Agence France Entrepreneur (AFE) qui propose de nombreuses informations sur son site Internet, et notamment une orientation vers les organismes pouvant vous accompagner dans votre projet de création ou reprise d'entreprise.
- ▶ Des Chambres de Commerce et d'Industrie qui délivrent des informations et peuvent accompagner les personnes ayant un projet de création d'entreprise,
- ▶ Des Chambres des Métiers de l'Artisanat qui informent sur les métiers de l'artisanat et la création d'entreprise dans ce domaine,
- ▶ De Pôle Emploi,
- ► Certains CIDFF peuvent vous informer sur la création d'entreprise, vous accompagner ou vous orienter vers leurs partenaires.

